

Rencontre avec des personnes en deuil mars 2022

Une question adressée à notre Eglise :

A l'occasion de rencontres dans la préparation de funérailles, nous accueillons beaucoup de familles dans des situations de vie souvent difficiles. Certaines situations sont rendues très douloureuses par le fonctionnement de l'Eglise et a éloigné les personnes, de celle-ci .

Nous voudrions aborder la question des divorcés remariés à partir d'une situation vécue récemment :

Une femme arrive pour préparer l'inhumation de son mari après 27 ans de mariage.

Elle-même est divorcée d'une première union et son mari l'était également. Ils se sont donc remariés. Tous les deux avaient une grande foi. Mais l'exclusion des sacrements les ont fait beaucoup souffrir et ils ont quitté l'Eglise. Leurs 3 enfants eux, devant la souffrance de leurs parents sont devenus hostiles ou indifférents à l'Eglise et au message évangélique.

Le légalisme de l'Eglise nous inquiète et nous révolte pour la génération qui s'est senti exclue mais plus encore pour la génération de leurs enfants. Ceux-ci sont devenus tout à fait hostiles ou indifférents à l'Eglise et au message évangélique. Le Christ Lui ne cesse d'accueillir les personnes quel que soit leur parcours de vie.

L'avenir de l'Eglise est en jeu ainsi que la transmission du message du Christ, au monde.

Il nous paraît urgent que l'Eglise prenne des positions concrètes pour ouvrir des chemins à ces couples qui reconstruisent leur vie après un échec, sans les exclure. Ils ont d'autant plus besoin des sacrements pour se reconstruire. Jésus est « *venu non pas pour les bien- portants mais pour les pécheurs* ».

Toute une génération ne vient plus dans les églises, et ne viendra pas demander de service à l'Eglise même au moment de la mort. Ce phénomène ira en s'aggravant d'autant plus que la société évolue avec de plus en plus de divorcés-remariés et de familles recomposées.

Qu'attend t-on pour poser des actes concrets d'accueil, de discernement, d'accompagnement de ces familles.

Le pape François confie aux Pasteurs le **discernement des situations** afin de mettre en valeurs les signes d'amour qui reflètent l'Amour de Dieu et de voir de quelle manière participer à la vie de la communauté et d'« *aider [les couples] à parvenir à la plénitude du plan de Dieu sur eux*» (297). «*Ils ne doivent pas se sentir excommuniés, mais ils peuvent vivre et mûrir comme des membres vivants de l'Église, la sentant comme une mère qui les accueille toujours, qui s'occupe d'eux avec beaucoup d'affection et qui les encourage sur le chemin de la vie et de l'Évangile*» (299). «*La route de l'Église est celle de ne condamner personne éternellement, de répandre la miséricorde de Dieu sur toutes les personnes qui la demandent d'un cœur sincère* » (296).

Chaque diocèse est habilité à ce rôle d'accompagnement, de discernement et de miséricorde.

Il y a probablement des consignes données dans les diocèses et dans le nôtre, mais elles restent confidentielles et trop prudentes. Et il y a un vrai problème de communication pour rejoindre toutes les personnes concernées.

C'est une vraie question pour nous et pour tous ceux qui rencontrent des personnes de la périphérie depuis des années. **Il y a urgence !**